

## **SEANCE DU 16 MARS 2008 à 10 heures 30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 16 Mars 2008 à 10 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

- *Monsieur Franck MAURRAS, Maire*
- *Madame Jeannine THORE, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Nicolas MADRELLE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Anne-Marie TRUANT, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Jean-Paul BOP, Conseiller Municipal,*
- *Madame Anne-Marie DUPEY, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Jean-Luc FLIPO, Conseiller Municipal,*
- *Madame Sylvie DARMANTE, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Michel THOMAS, Conseiller Municipal,*
- *Madame Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Guy BARDIN, Conseiller Municipal,*
- *Mademoiselle Valérie SERF, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Christophe BACKE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Nadia FRERE, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal,*
- *Madame Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Olivier SOMPS, Conseiller Municipal,*
- *Madame Mireille DELPRAT-VIROL, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Thierry VEYRET, Conseiller Municipal,*
- *Mademoiselle Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Didier LAMY, Conseiller Municipal,*
- *Madame Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,*
- *Madame Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Madame Catherine DELORME, Conseiller Municipal.*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Mademoiselle YEBGA-HOT comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Il remercie de sa présence Monsieur Philippe MADRELLE ainsi que ses anciens coéquipiers du Conseil Municipal. Il salue également la présence nombreuse de Carbonblanais qui ont accordé leur confiance à 77.67 % dès le 1<sup>er</sup> tour à l'équipe qu'il conduisait.

Conformément aux articles L 2122-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres en exercice étant présente, le quorum étant atteint, il peut être procédé à l'élection du Maire, des Adjointes et du Conseiller à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MAURRAS cède la présidence à Madame Anne-Marie TRUANT, doyenne d'âge de l'assemblée municipale.

### **1. ELECTION DU MAIRE**

Madame TRUANT procède à l'élection du Maire conformément à l'article 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et désigne deux scrutateurs.

1. *Monsieur Jacques ANTHOUNET*
2. *Monsieur Jean-Paul GRASSET*

Madame TRUANT fait appel à candidature au poste de Maire.

Madame Jeannine THORE propose la candidature de Monsieur Franck MAURRAS.

Madame Anne-Marie TRUANT enregistre la candidature de Monsieur Franck MAURRAS.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le scrutin est ouvert, le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____	29
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés _____	
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral _____	03
<u>Reste</u> : pour le nombre des suffrages exprimés _____	26
Majorité absolue _____	14
Bulletins M. MAURRAS _____	26

Monsieur Franck MAURRAS -26 voix- ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur MAURRAS indique qu'il accède à ce poste avec beaucoup d'honneur et d'émotion. Il rend hommage à Philippe MADRELLE qui a lui a passé les rennes il y a sept ans, jour pour jour. Il pense également à d'autres élus comme Gilbert COUTURIER, Michel HEMOUS, Antonio HERNANDEZ, Michel CARTI, Jeannine ESTAY qui lui ont beaucoup appris et cru en lui. Il remercie également toute l'équipe qui l'a entouré pendant cette campagne et plus particulièrement Bernard BORDARAUD, Margareth CHARMARTY et Daniel SAMSON. Il salue également Madame GOUGAUD dont il respecte les convictions et reconnaît la loyauté. Monsieur MAURRAS souhaite construire l'avenir de CARBON-BLANC entouré de personnes habitées de valeurs humanistes, des valeurs de gauche. Ce qui l'anime, c'est l'intérêt général, l'intérêt public, l'intérêt des Carbonblanais. Il sera le garant de cet engagement et de ce dévouement pour la population. L'équipe municipale agira en faveur des solidarités élargies, d'une ville forte de ses Services Publics, d'une ville citoyenne participative, d'une qualité de vie, d'une maîtrise des impôts locaux et d'une bonne gestion des fonds publics.

## **2. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur MAURRAS rappelle qu'au terme de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Monsieur MAURRAS propose au Conseil Municipal de fixer à 8 le nombre des Adjointes de la Commune.

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

## **3. ELECTION DES ADJOINTS**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Monsieur MAURRAS propose au Conseil Municipal la liste suivante :

- ***Madame Jeannine THORE***
- ***Monsieur Nicolas MADRELLE***
- ***Madame Anne-Marie TRUANT***
- ***Monsieur Jean-Paul BOP***
- ***Madame Anne-Marie DUPEY***
- ***Monsieur Jean-Luc FLIPO***
- ***Madame Sylvie DARMANTE***
- ***Monsieur Michel THOMAS***

Le scrutin ouvert, le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____	29
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral _____	03
<u>Reste</u> : pour le nombre des suffrages exprimés _____	26
Majorité absolue _____	14
Autres Bulletins _____	26

- ***Madame Jeannine THORE***
- ***Monsieur Nicolas MADRELLE***
- ***Madame Anne-Marie TRUANT***
- ***Monsieur Jean-Paul BOP***
- ***Madame Anne-Marie DUPEY***
- ***Monsieur Jean-Luc FLIPO***
- ***Madame Sylvie DARMANTE***
- ***Monsieur Michel THOMAS***

sont proclamés Adjointes au Maire

## **4. ELECTION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Madame Jeannine THORE propose la candidature de Monsieur MAURRAS.

Le scrutin ouvert, le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____	29
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral _____	00
<u>Reste</u> : pour le nombre des suffrages exprimés _____	29
Majorité absolue _____	15
Bulletins M. MAURRAS _____	29

Monsieur MAURRAS - 29 voix- ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Conseiller Communautaire.

## **5. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Le Règlement Intérieur prévoit également la création de ces Commissions. Celles-ci sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit. Lors de leurs premières séances, elles désignent un Vice-Président à la majorité simple.

Dans les Communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la répartition proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'Assemblée Communale.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer pour la mandature 9 Commissions composées de la manière suivante :

### **RESSOURCES**

Président : Franck MAURRAS

#### Membres :

- Les 8 Adjoints
- Mme BENIZEAU
- M. BARDIN
- M. ANTHOUNET
- M. SOMPS
- M. LAMY
- M. GRASSET

#### Compétences :

- ✗ Ressources humaines
- ✗ Moyens techniques
- ✗ Budget
- ✗ Finances

### **COORDINATION DES POLITIQUES ET SOLIDARITES**

Président : Franck MAURRAS

#### Membres :

- **Mme THORE**
- M. FLIPO
- M. SOMPS
- Mme DELPRAT VIROL
- Mme COLAS
- M. MERLE
- Mme GOUGAUD

#### Compétences :

- ✗ Solidarités élargies (plan gérontologique, emploi, insertion, charte et schéma accessibilité ville et handicap)
- ✗ Démocratie de proximité

## COMMUNICATION/ECONOMIE/MANIFESTATIONS

Président : Franck MAURRAS

Membres :

- *M. MADRELLE*
- Mme BENIZEAU
- M. BARDIN
- M. BACKE
- Mme FRERE
- M. VEYRET
- Mme GOUGAUD

Compétences :

- × Publications municipales
- × Site internet
- × Administration numérique
- × Nouvelles technologies
- × Action économique
- × Manifestations

## CULTURE/JUMELAGES/COOPERATIONS

Président : Franck MAURRAS

Membres :

- *Mme TRUANT*
- M. MADRELLE
- Mme BENIZEAU
- M. BARDIN
- Mme del MOLINO
- M. FOURRE
- M. GRASSET

Compétences :

- × Politiques culturelles
- × Jumelage et coopération
- × Partenariat associatif
- × Patrimoine culturel
- × Animations

## URBANISME/CADRE DE VIE

Président : Franck MAURRAS

Membres :

- *M. BOP*
- Mme THORE
- M. THOMAS
- M. BACKE
- Mme FRERE
- M. VEYRET
- M. LAMY
- M. GRASSET

Compétences :

- × Urbanisme
- × Environnement
- × Cimetière
- × Lutte contre les nuisances
- × Règlement publicitaire

## SPORT/SANTE

Président : Franck MAURRAS

Membres :

- *Mme DUPEY*
- Mlle SERF
- Mlle YEBGA HOT
- M. LAMY
- M. FOURRE
- Mme CANALES
- Mme DELORME

Compétences :

- × Politiques sportives
- × Partenariat associatif
- × Santé
- × Patrimoine sportif

## JEUNESSE/MEDIATION/PREVENTION

Président : Franck MAURRAS

Membres :

- **M. FLIPO**
- Mme DARMANTE
- Mlle SERF
- M. ANTHOUNET
- Mme CARPENTIER
- Mlle YEBGA HOT
- M. MERLE
- Mme DELORME

Compétences :

- × Politique jeunesse
- × Médiation/Prévention
- × CLSH (jeunesse)
- × Politique intercommunale de prévention
- × Contrat enfance jeunesse (volet jeunesse)
- × Dynamique intergénérationnelle  
(Exemple : Maison pour tous)

## ENFANCE/EDUCATION

Président : Franck MAURRAS

Membres :

- **Mme DARMANTE**
- Mme TRUANT
- Mme CARPENTIER
- M. SOMPS
- Mme COLAS
- Mme CANALES
- Mme GOUGAUD

Compétences :

- × Education
- × Patrimoine scolaire
- × Politique Petite Enfance (Exemple :  
Maison de la Petite Enfance)
- × Projets périscolaires
- × CLSH (enfance)
- × Contrat Enfance Jeunesse (volet enfance)

## PATRIMOINE/SECURITE CIVILE

Président : Franck MAURRAS

Membres :

- **M. THOMAS**
- M. BOP
- Mme DUPEY
- M. ANTHOUNET
- Mme DELPRAT VIROL
- Mme del MOLINO
- Mme DELORME

Compétences :

- × Patrimoine
- × Marchés de travaux
- × Gestion opérationnelle
- × Commissions de sécurité
- × Risques majeurs (industriels, sanitaires  
et civils)

Les propositions de Monsieur le Maire sont adoptées à l'unanimité.

### 6. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est composée dans les Communes de plus de 3500 habitants des membres suivants :

- Le Maire ou son représentant, Président,
- Cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La Commission d'Appel d'Offres comprend également des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Aussi, Monsieur le Maire propose de composer la Commission d'Appel d'Offres de la manière suivante :

- **Le Maire de droit ou son représentant**
- **Membres titulaires :**
  1. *Monsieur Michel THOMAS*
  2. *Monsieur Guy BARDIN*
  3. *Monsieur Jean-Paul BOP*
  4. *Madame Jeannine THORE*
  5. *Monsieur Jean-Paul GRASSET*
- **Membres suppléants :**
  1. *Monsieur Thierry VEYRET*
  2. *Madame Alice del MOLINO*
  3. *Monsieur Jean-Luc FLIPO*
  4. *Madame Anne-Marie TRUANT*
  5. *Madame Marie-Claude GOUGAUD*

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____	29
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral _____	00
<u>Reste</u> : pour le nombre des suffrages exprimés _____	29
Majorité absolue _____	15
Liste présentée _____	29

- **Membres titulaires :**
  1. *Monsieur Michel THOMAS*
  2. *Monsieur Guy BARDIN*
  3. *Monsieur Jean-Paul BOP*
  4. *Madame Jeannine THORE*
  5. *Monsieur Jean-Paul GRASSET*
- **Membres suppléants :**
  1. *Monsieur Thierry VEYRET*
  2. *Madame Alice del MOLINO*
  3. *Monsieur Jean-Luc FLIPO*
  4. *Madame Anne-Marie TRUANT*
  5. *Madame Marie-Claude GOUGAUD*

sont proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres

## **7. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU CCAS**

Le fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale est régi par les dispositions du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par décret n° 2000-66 du 4 janvier 2000.

Au terme de ce décret, le Conseil d'Administration du CCAS comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la répartition proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS à 13 (le Maire, 6 membres Elus et 6 membres désignés).

Il propose de retenir les candidatures suivantes :

1. *Madame Jeannine THORE*
2. *Monsieur Jean-Luc FLIPO*
3. *Madame Aïcha COLAS*
4. *Madame Mireille DELPRAT VIROL*
5. *Mademoiselle Valérie SERF*
6. *Madame Catherine DELORME*

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____	29
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral _____	00
<u>Reste</u> : pour le nombre des suffrages exprimés _____	29
Majorité absolue _____	15
Liste présentée _____	29

1. *Madame Jeannine THORE*
2. *Monsieur Jean-Luc FLIPO*
3. *Madame Aïcha COLAS*
4. *Madame Mireille DELPRAT VIROL*
5. *Mademoiselle Valérie SERF*
6. *Madame Catherine DELORME*

sont proclamés membres du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MAURRAS remercie les membres de leur attention et lève la séance à 11 h 30.